



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2026 à 19h30

Par suite d'une convocation en date du 29 mai 2026, les membres composant le conseil municipal de la commune de Villar d'Arène se sont réunis en date du 05 juin 2026, à la Mairie de Villar d'Arène à 19 heures 30, sous la présidence de Madame Béatrice ALBERT, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 29 mai 2026.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- **Approbation des PV des conseils précédents.**
- **Retrait de la délibération n° 12/2026 portant délégations du CM au maire.**
- **Délégations du conseil municipal au Maire**
- **Retrait de la délibération n°13/2026 portant délégation au maire pour demander des subventions.**
- **Retrait de la délibération n° 15/2026 et élections des délégués à la commission d'Appel d'Offres.**
- **Commission communale des impôts directs et indirects.**
- **Elections des administrateurs à la SPL Eau SHD**
- **Schéma directeur de l'eau**
- **Attribution d'une indemnité de confection de documents budgétaires au comptable public.**
- **Délégués à la Commission de sécurité**
- **Adhésion ADIL**
- **Elections des délégués des représentants du Syndicat mixte des stations de la Haute Romanche suite démission**
- **Délégué à IT 05.**
- **Vente ALBERT**
- **Demande de subvention supplémentaire de l'épicerie du Panier du Bec.**
- **FSST Fenêtre du toit du bâtiment communal de l'ancienne école**
- **Décisions modificatives**
- **Affaires diverses : Bail du Pas de l'Ane, Contrat Rouanet, Commission de contrôle des listes électorales.**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Robert CLOT, Alex DA SILVA VIEIRA, Gilles JUGE, Elodie LEFEBVRE, , Sylvain PROTIERE, Marina CASTAGNA forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026

Absents excusés : Loïc MERLIN, Clémentine KUNEGEL.

Gilles FORRET arrive à 19 h 34.

La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire pris au sein du conseil : Robert CLOT

Approbation des P.V des conseils précédents

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 20 mars 2026 et du 9 avril 2026 sont présentés à l'approbation du Conseil, adoptés à l'unanimité.

Retrait de la délibération 12/2026 relative à la délégation au maire de solliciter des subventions.

Madame la Maire expose aux membres présents que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée dans un souci de favoriser une bonne administration communale, ce qui a été fait dans la délibération 12/2026 du 9 avril 2026.

Le contrôle de légalité demande le retrait de cette délibération au motif que les articles 20,21 et 25 doivent être modifiés et que doit être rajoutée la mention :

« Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement par le maire, par le conseil municipal. » manquant dans la délibération sus citée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le retrait de la délibération 12/2026.

Délibération relative à la délégation au maire de solliciter des subventions.

Suite au retrait de la délibération 12/2026, madame la Maire demande au conseil de délibérer sur les nouveaux alinéas modifiés à savoir :

20° D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune le droit de préemption dans les limites de 200 000 € -défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;

21° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles dans les limites de 200 000 €.

25° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dès lors que le projet pour lequel le dossier de demande de subvention est déposé soit inscrit au budget

(sans qu'il soit besoin d'une délibération spécifique à chaque sollicitation d'un financement.) dans les limites de 400 000 €.

Madame la Maire demande également au conseil de se prononcer sur l'ajout de la mention :

« Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement par le maire, par le conseil municipal. » prévue par l'article L.2122-23 du CGCT.

Gilles FORRET rejoint le conseil à 19h34.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération relative à la délégation au maire de solliciter des subventions.

Madame la Maire explique au Conseil que le contrôle de légalité demande le retrait de la délibération 13/2026 au motif que celle-ci fait doublon avec la délibération 26/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, adopte le retrait de la délibération 13/2026.

Retrait de la délibération 15/2026 et élection des délégués à la Commission d'Appel d'Offres.

Madame La Maire informe le conseil que le contrôle de légalité demande que soit retiré la délibération 15/2026 relative à la désignation des délégués à la Commission d'appel d'offres au motif que le scrutin est un scrutin de liste ce qui n'apparaît pas dans l'énoncé de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité adopte le retrait de la délibération 15/2026.

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite au retrait de la délibération 15/2026, il convient de réélire au scrutin de liste les personnes qui vont siéger à la Commission d'Appel d'Offres.

Madame la Maire est membre d'office et présidente ;

Après le vote à bulletin secret, sont élus par le Conseil :

Liste des titulaires :

- Alex DA SILVA VIEIRA (8 votants, 8 pour)
- Julie ARNAUD (8 votants, 7 pour, 1 abstention)
- Clémentine KUNEGEL (8 votants, 8 pour)

Liste des suppléants :

- Gilles JUGE (8 votants, 8 pour)

Procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026

- Robert CLOT (8 votants, 8 pour)
- Sylvain PROTIERE (8 votants, 8 pour)

Délibération relative à la liste de présentation pour la Commission communale des impôts directs

Madame la Maire informe le conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes dans laquelle seront choisis 6 commissaires titulaires et 6 suppléants choisis par Monsieur le Directeur départemental des finances publiques.

Après lecture de la liste (en annexe de la délibération).

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération relative à l'élection des administrateurs à la SPL Eau SHD.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la SPL a comme objet l'exploitation et la gestion du service public de l'eau potable notamment sa production et sa distribution. En tant que commune actionnaire, (6 actions : 1 siège), le conseil municipal doit désigner, suite à la désignation du nouveau conseil municipal, un administrateur représentant la Commune aux assemblées générales signant au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique et financière nécessaires.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour confirmer la fin du mandat de Mr Olivier FONS et désignation de Mme Béatrice ALBERT (titulaire) et Mr Gilles FORRET (suppléant).

Délibération relative au schéma directeur de l'eau

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire faire un diagnostic global de l'état du réseau d'eau potable, notamment l'état des réservoirs : Combeynot, Guindaine, Pontet et les canalisations jusqu'aux vannes dans les villages et les hameaux.

Il est nécessaire aussi de vérifier les brises charges (2 à Gaidaine et 1 au Pontet).

Un devis a été présenté par SAUNIER Infra qui propose en sus deux options :

- un géoréférencement des vannes (4400 €)
- une campagne des mesures en sortie de réservoir. (1450€)

Après conseil du service technique, Madame la Maire propose de choisir le devis avec les 2 options pour un total de 30 000 € ; Elle rappelle que les communes qui ont des schémas directeurs de l'eau (SDE) reçoivent des subventions supplémentaires.

Une discussion s'engage.

Robert Clot précise que les 2 options sont importantes car c'est un gain de temps et de sécurité.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération relative à l'attribution d'une indemnité de confection de documents budgétaires au comptable public.

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il est d'usage d'attribuer une indemnité de confection de documents budgétaires au comptable public.

Une discussion s'engage.

Elodie LEFEBVRE rappelle que sous l'ancienne mandature, le conseil municipal a refusé cette attribution. Madame la Maire expose des exemples de conseils données : ratio, tableaux explicatifs, directives.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération relative à la désignation des délégués à la Commission de sécurité.

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite aux nouvelles élections il convient de désigner les personnes qui vont composer la Commission de sécurité et propose :

- Sa candidature et 4 conseillers municipaux :
 - Loic MERLIN
 - Robert CLOT
 - Gilles FORRET
 - Sylvain PROTIERE
- 6 personnes extérieures :
 - Erick GRANGE
 - Olivier GIROUD
 - Philippe BUCH
 - Pierre RIZZARDO
 - Camille GAILLARD
 - Bruno MAZIER

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération relative à l'adhésion à l'ADIL.

Madame la Maire rappelle que l'ADIL Hautes-Alpes a pour mission d'informer, de conseiller et d'orienter les particuliers, les collectivités locales et les professionnels sur les questions liées au logement, à l'urbanisme et à l'habitat et que cette adhésion permettra à la commune de bénéficier de l'expertise et des services de l'ADIL pour mieux accompagner les administrés dans leurs projets immobiliers et leurs démarches liées au logement.

C'est un appui pour la rénovation des logements loués par la collectivité. (Etats des lieux, aide pour le choix des locataires). C'est également une aide dans les procédures de déclassements du domaine public.

Madame la Maire rappelle que l'ADIL peut également fournir des prestations supplémentaires pour les administrés et qu'il est prévu que des intervenants viennent en septembre /octobre

rencontrer les propriétaires et locataires de la commune souhaitant effectuer des travaux dans leurs logements.

La cotisation annuelle s'élève 105 euros, au prorata du nombre d'habitants de la Commune.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour l'adhésion à l'ADIL et le paiement de la cotisation prélevée sur le budget communal.

Délibération relative à l'élection des délégués au syndicat mixte des stations de la Haute Romanche suite à la démission de Clémentine KUNEGEL.

Mme la maire rappelle que Clémentine KUNEGEL a exprimé sa volonté de démissionner car les sujets abordés par le Syndicat mixte des Stations de la Haute Romanche ne correspondaient pas à ses attentes.

Sont candidats :

Titulaires :

- Robert CLOT
- Gilles JUGE

Suppléants :

- Alex DA SILVA VIEIRA
- Julie ARNAUD

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération relative à la désignation du délégué à IT05.

Madame la Maire rappelle que IT05 est un organisme public qui peut nous aider pour :

- Gérer les espaces et les sites naturels.
- Elaborer des plans de financements.
- Les commandes publiques
- Energie
- Routes et transports (réduire la vitesse, aménager des carrefours dangereux)

IT 05 propose également des aides payantes.

La cotisation est de 258 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte le renouvellement de l'adhésion et l'élection à l'unanimité de :

- **Titulaire : Gilles JUGE**
- **Suppléante : Marina CASTAGNA**

Délibération relative à la vente ALBERT.

Madame la Maire expose que suite à un changement patrimonial entre Mr Henri ALBERT et Mr Alexandre ALBERT, il convient de changer mettre à jour les conditions de la vente.

La Commune vend la pleine propriété de la parcelle déclassée AC 569, que Mr Henri ALBERT acquiert en usufruit et que Mr Alexandre ALBERT acquiert en nue-propiété.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Délibération relative à la demande de subvention supplémentaire de l'épicerie du Panier du Bec.

Madame la Maire expose que l'association « Epicerie du Bec » a demandé que la subvention communale, accordée l'année dernière, soit reconduite cette année, soit 3000 €. Une subvention de 2000 € leur a été accordée par le conseil municipal de la précédente mandature le 12 mars 2026.

L'association demande 1000 € supplémentaire.

Madame la maire expose au conseil que la Mairie s'était engagée à aider financièrement dans les premières années l'association. Cela correspond à 10% de budget de fonctionnement de l'épicerie. Il y a donc un grand travail de la part de l'association d'autofinancement.

De plus, l'épicerie a un rôle d'intérêt général au sein de la commune.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Délibération relative à l'approbation du plan de financement du changement des fenêtres de toit du bâtiment de l'ancienne école »

Suite des travaux de rénovation, notamment le remplacement de la fenêtre du toit du bâtiment de l'ancienne école, il est convenu de faire une demande de subvention (FSST). Cela nécessite l'adoption d'une délibération afin d'approuver le plan de financement des travaux.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Décisions modificatives.

Madame la maire expose les sujets des décisions modificatives :

- La moitié du montant de la facture de location et d'entretien des toilettes du Col du Lautaret réclamé à la Mairie de Monétier les Bains de 2628,00 euros. Cette facture devait être payée intégralement par la Mairie de Villar d'Arène en 2025 ;

- Le remboursement 90,38 euros à Philippe Buch à la suite du changement de son bail due à une réduction de la surface louée
- Le remboursement d'une partie du loyer du Gite le Pas de l'Ane et la laverie (593,06 euros) à la suite du changement du locataire.
- Crédits budgétaires pour l'achèvement des travaux de l'Eglise Saint-Martin : installation des extincteurs et remplacement de la porte de l'église pour un montant estimé à 5000 euros.
- Des crédits budgétaires sont également nécessaires pour l'acquisition de terrains appartenant à Mme Denise FORMONT (délibération 45/2025 du 16 décembre 2025).
- Des crédits budgétaires pour l'étude hydrobiologique de la Pico centrale, d'un montant de 10428,00 €.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Affaires diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 25.

La Maire

Béatrice ALBERT



Le secrétaire de séance

Robert CLOT.